



Commune
de Cras



La Crazette

n°37

Bulletin Municipal – Avril 2017

Édito

Chers habitants de CRAS,

Voici le numéro 37 de notre journal communal. Cette seconde édition 2017 est placée sous le signe du printemps et présente un caractère festif.

Dans quelques jours, nous fêterons le 1er mai avec la traditionnelle chasse aux œufs et surtout ce grand rassemblement convivial autour d'un repas partagé.

Le 13 mai, l'association humanitaire l'Autre organisera une soirée solidaire autour d'un riz sauce dont le produit est destiné aux enfants du Burkina Faso,

Enfin, je vous invite à participer nombreux à la fête du livre, organisée et portée par l'association ATOUT CRAS, que je remercie chaleureusement, les 18, 19, 20 et 21 mai 2017, le thème de ce salon du livre porte sur histoire ou légendes, à la recherche du passé.

Les enfants des écoles initiés par leurs enseignantes ont œuvré tout au long de l'année pour nous proposer la production d'un livre, qui figurera en bonne place dans les bibliothèques du territoire. Des animations sont prévues, à Poliénas le jeudi soir, le vendredi soir à Morette, samedi toute la journée à Cras, et le dimanche autour d'une marche placée sous le signe de l'histoire locale. Cet événement est important et c'est grâce à la présence d'écoles, au sein du monde rural dans lequel nous vivons, qu'il peut exister et apporter ce rayonnement essentiel à notre territoire. La culture prend ainsi toute sa place et au-delà, permet ce grand rassemblement intergénérationnel ; car bien sûr il ne s'agit pas uniquement d'une fête autour de l'école mais d'un événement local destiné à réunir toute les populations tant de notre village que des villages alentours.

Un grand merci à toutes les personnes du monde associatif de Cras, Morette et Poliénas, qui s'investissent pour que cette fête qui en est à sa troisième édition, puisse avoir lieu. Merci également aux enfants des écoles et à leurs enseignantes qui œuvrent pour un aboutissement réussi de cette fête dont bien sûr on ne peut ignorer l'intérêt éducatif.

Enfin la fête des vacances d'été, en musique, prévue le 7 juillet, nous amènera à la période estivale.

Je souhaite à toutes et tous de traverser ce temps privilégié, en compagnie de toutes celles et ceux qui leur sont chers,

Recevez l'assurance de mon respectueux dévouement au service de la collectivité.

Le Maire,
Nicole DI MARIA

Vivre à Cras

Médailles de l'ordre National du Mérite

Le 24 mars Nicole Di Maria s'est vu remettre ainsi que Georges Pelletier et Mady Carlin des mains du ministre André Vallini **la Médaille de l'Ordre National du Mérite**. Cette cérémonie privée a été organisée et financée par les trois récipiendaires.



Cette médaille récompense leur implication dans la vie publique et le travail fourni pour que vive et se développe notre territoire. Ils ont su par la création de syndicats inter communaux donné naissance à ce qui deviendra des communautés de communes.

André Vallini nous rappela combien Nicole s'implique toujours pour que vivent les écoles de nos villages, et sa lourde tâche dans la gestion de notre commune en tant que Maire. Elue depuis 1989, par passion de sa commune elle ne ménage ni ses efforts ni son temps.



L'équipe municipale de Cras est heureuse de cette distinction attribuée à son Maire, Nicole Di Maria.

A l'école maternelle et primaire de Cras, La fête du livre se prépare !

Les classes participantes à l'évènement ont toutes rédigé un livre sur les conseils d'un auteur ou d'un illustrateur venu rencontrer les élèves spécialement dans leur classe pour cette occasion.

Histoire ou Légendes ?

C'est le thème de cette année. Les écoles de Cras, Morette et Poliénas ont invité d'autres classes à participer à cet évènement biannuel.

Tous les élèves des 16 classes se verront remettre leur livre lors de la journée du **samedi 20 mai 2017** à la salle des fêtes de CRAS.



Ecrire, c'est
créer, c'est
transcrire
sa pensée.

Vélo et sécurité routière à l'école

Plusieurs mardis après-midi, les élèves de CM1/CM2 de CRAS, encadrés par leur maîtresse, ont suivi des ateliers axés sur le maniement des vélos et des bonnes pratiques. Cette activité a été l'occasion de rencontrer l'association Prévention routière de Grenoble pendant toute une journée. Au programme : Le matin, rappels théoriques : bien connaître sa bicyclette, situer des éléments de son vélo, reconnaître les panneaux essentiels.



L'après-midi, la pratique sur une piste adaptée pour l'occasion sur le parking de la salle des fêtes.

L'objectif était de permettre aux élèves de devenir piétons et cyclistes autonomes.

Bon à Savoir!

Le port du casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien s'ils sont conducteurs ou passagers. En cas de non-port du casque, c'est l'adulte qui est responsable. Il s'agit dans ce cas d'une contravention de 4ème classe avec une amende de 135€ pouvant être minorée à 90€.

À PARTIR DU 22 MARS 2017

**À VÉLO, LE PORT D'UN CASQUE CERTIFIÉ
SERA OBLIGATOIRE
POUR TOUS LES ENFANTS
DE MOINS DE 12 ANS.**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



CCAS : 12 février 2017

Comme tous les ans, les CCAS de Cras et Morette se sont mobilisés pour offrir à leurs aînés un temps de partage autour d'un bon repas. Preuve en est



Vous remarquerez le travail de nos petits artistes en herbe du temps périscolaire.

Environ 50 convives se sont retrouvés à la salle communale de Morette.

A cette occasion, ils ont pu échanger, s'amuser, partager des moments simples et conviviaux et surtout chanter. Et oui, comme bien souvent, nos aînés ont fini par pousser la chansonnette pour le bonheur de tous.

Pour clôturer cette belle journée, une soupe à l'oignon a été servie, et a enchanté les papilles.

Merci à tous d'avoir participé à cette belle journée et à l'année prochaine encore plus nombreux.



Pour rappel, **chaque 1^{er} mercredi du mois, après-midis récréatifs** à la salle communale de Morette de 14h30 à 17h00. Prochains rendez-vous : mercredi 3 mai ou mercredi 7 juin 2017



Les 16 et 23 mars dernier, des seniors Morettins(es) ont rejoint des Cralins(es) à la salle des fêtes Marcel Gaillard ; pour 6 h de révision du code de la route.

Tous ont reconnu les bienfaits, des divers points abordés, quand des dizaines d'années de conduite se sont écoulées, sans remise en question. Les seniors conduisent de plus en plus longtemps.

Ils ont pu réviser :

- Toutes les signalisations horizontales et verticales.
- La conduite de nuit, et intempéries.
- Les limitations de vitesse ; freinage ; priorités...
- Les effets des médicaments, et de l'alcool sur la conduite.
- Aborder l'éco-conduite.
- Comment se préparer à un long trajet.

Chacun a complété ses acquis obtenus en auto-école, il y a bien des années ; tous ont partagé et échangé dans la convivialité, sur leurs expériences de la conduite.

Grâce à cette action de prévention, les seniors pourront continuer à conduire longtemps ; ou opter pour des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Le code de la route n'est pas là, pour nous faire perdre des points, mais pour nous faire gagner des années de vie.

Bonne conduite à tous !



CARSAT Rhône-Alpes

Prochainement :

jeudi 4, 11, 18 mai ; et 1, 8, 15 juin 2017
de 14h30 à 16h30,

Des **ateliers sur la nutrition** auront lieu à la salle des fêtes de Morette, pour les seniors, avec une intervenante de la Carsat (ateliers gratuits).

Programme des 6 séances :

1. vision globale de la nutrition.
2. recommandations en alimentation.
3. recommandations en activité physique.
4. rythmes des repas.
5. rythmes des activités physiques.
6. ressources pour pratiques en nutrition.

Si ce programme vous intéresse, merci de vous inscrire rapidement auprès de la mairie de Cras (tél : 04 76 07 94 10).

Le CCAS de Cras

Etat civil

Maël, né le 14 février



Rappel du calendrier électoral de cette année

Election	Date
Présidentielle	1er tour : 23 avril 2017
	2nd tour : 7 mai 2017
Législative	1er tour : 11 juin 2017
	2nd tour : 18 juin 2017



Appartement à louer

Les 2 appartements au-dessus de la mairie sont terminés.

Le plus grand de 60,83 m² est déjà loué



Mais le deuxième est disponible



Appartement très lumineux, tout neuf, de type F3 d'une surface de 54,88 m².

Séjour + cuisine de 29,50 m²

2 chambres d'environ 10 m²

Salle d'eau + wc

Pour une visite, contacter la mairie

Nous vous remercions de relayer l'information

Cartes nationales d'identité



Depuis le 21 mars 2017, **les demandes de cartes nationales d'identité ne peuvent plus être effectuées en mairie de Cras.**

Vous devrez prendre rendez-vous dans une mairie détentrice des dispositifs de recueil biométriques (comme pour les passeports), en Isère :

Allevard - Bourgoin-Jallieu - Crémieu - Domène - Echirolles - Eybens - Fontaine - Grenoble - L'Isle d'Abeau - La Côte St André - La Mure - La Tour-du-Pin - Le Bourg d'Oisans - Le Pont de Beauvoisin - Le Pont de Claix - Mens - Meylan - Roussillon - St Egrève - St Marcellin - St Martin d'Hères - Sassenage - Vienne - Vif - Villard de Lans - Voiron

Tél mairie de St Marcellin : 04 76 38 41 61

La démarche peut être simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande en ligne disponible sur le site <https://ants.gouv.fr/>

Autorisation de sortie du territoire d'un mineur

Rétablie depuis le 15 janvier 2017, sur un formulaire CERFA N° 15646* remplie par un titulaire de l'autorité parentale à la mairie.

Une fois complété et signé, le formulaire devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

La durée de l'autorisation ne peut pas excéder un an à partir de la date de signature.



Accueil en Mairie



De retour dans la maison communale



Horaires d'ouverture de la mairie

Chantal et l'équipe municipale vous reçoivent :

Jours	Horaires
Lundi après-midi	de 14h à 17h
mercredi matin	de 9h à 12h

Et **sur rendez-vous**.

Tous les jours :

Accueil téléphonique au 04 76 07 94 10

par mail à mairie.cras@laposte.net

par internet sur <http://www.cras38.fr/>

Attention nouvelle adresse !

Infos pratiques

Urgences médicales : 0810 015 033

EDF Dépannage : 0810 333 338

CCV Régie des eaux : 04 76 36 90 57



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

Recensement

462 habitants à Cras, Population légale au 01/01/2014, en vigueur à compter du 01/01/2017 selon l'INSEE.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

Rentrée scolaire 2017-2018



Inscription à l'école

Si votre enfant entre à l'école maternelle ou si vous êtes nouvel arrivant à Cras, alors présentez-vous en mairie avec :

- votre livret de famille ou une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- un justificatif de domicile (moins 3 mois) ;
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

Après la pré-inscription, la mairie délivre aux parents un certificat indiquant l'école où est affecté l'enfant.

Et pour inscrire définitivement votre enfant, vous devez vous présenter à l'école indiquée.

Rencontre des nouveaux élèves et leurs parents avec l'enseignante de l'école maternelle.

Jeudi 22 Juin 2017 de 18h00 à 19h00 à l'école maternelle de CRAS.

Message de Mme Watré Directrice école Primaire de CRAS :

« Cette rencontre permettra de mieux nous connaître, des renseignements importants vous seront communiqués et vous pourrez également poser toutes les questions qui vous préoccupent concernant la rentrée scolaire 2017/ 2018.

Des documents vous seront remis à cette occasion et une visite de l'école vous sera proposée.

Si toutefois vous ne pouviez-vous rendre à ce rendez-vous, veuillez je vous prie contacter l'école au 04 76 31 68 06.

D'avance merci de l'intérêt que vous portez à la première année de scolarisation de vos enfants. »



Echos du Conseil Municipal

Séance du 25/01/2017

2016-40 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Diminution sur crédits ouverts : D231 / immobilisation corporelles en cours : 12 100.00€

Augmentation sur crédits ouverts : D 203 / frais d'études : 12 100.00€

Ces virements de crédits ont été validés à l'unanimité

2016-41 : DEMANDE DE SUBVENTION : AMÉNAGEMENT COUR DE L'ÉCOLE

Pour solliciter une aide de 50% auprès du Conseil Départemental.

2017-01 : CHOIX DU NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT MARCELLIN, CHAMBARAN VINAY VERCORS ET DE LA BOURNE A L'ISERE AU 1^{ER} JANVIER 2017

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, que la communauté de communes du Sud Grésivaudan a délibéré, en date du 12 janvier 2017, sur le choix du nom de la Communauté de commune issue de la fusion des Communautés de Communes. Considérant qu'il y a lieu de revoir la dénomination de la communauté de communes par délibération concordante à la majorité qualifiée (procédure de modification statutaire du groupement). Considérant qu'à l'issue de la réflexion sur le choix du nom de l'EPCI, il a été préconisé de retenir comme marque institutionnelle la dénomination de **Saint Marcellin Vercors Isère Communauté ; celle-ci a été validée.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :- contre 0 ; pour 10 ; absence 1 - valide le nom de la nouvelle Communauté de Communes.

2017-02 : ÉVOLUTION DES PLU COMMUNALES EN PLAN LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNALES

Madame le Maire informe le conseil municipal du passage obligatoire en PLUI à dater du 27 mars 2017, sauf si les conseils municipaux se sont prononcés contre. S'agissant du PLUI, tout en reconnaissant le bien fondé d'un tel document, le Maire propose d'entériner la décision de l'exécutif intercommunal à savoir s'opposer au transfert automatique du PLU à l'intercommunalité à la date du 27 mars 2017 afin de garantir les bonnes conditions d'un transfert ultérieur. Le conseil Municipal, décide à l'unanimité, de s'opposer au transfert automatique du PLU à l'intercommunalité à la date du 27 mars 2017.

2017-03 et 04 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL et DE LA PRÉFECTURE POUR LES « AMÉNAGEMENTS DE SECURITE »

Présentation du dossier d'étude pour l'installation d'aménagements destinés à sécuriser le village. Les aménagements projetés pourraient s'échelonner sur trois ans. Le projet s'élève à un montant estimatif de 51 864.00€ HT soit 62 2337.00€ TTC, avec demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture de L'Isère.

2017-05 : PARTICIPATION AU PROFIT DE L'AMICALE.COM

2017-06 : SEDI « ECLAIRAGE PUBLIC » CHOIX DU NIVEAU DE MAINTENANCE

Le SEDI assure l'entretien de l'éclairage public communal et propose deux niveaux de maintenance : - niveau 1 BASILUM correspondant à une maintenance de base telle qu'elle est effectuée actuellement. - niveau 2 : MAXILUM correspond à une maintenance plus exigeante. Choix de la maintenance type BASILUM, forfait annuel à 374.40€ TTC pour l'entretien de 48 unités.

2017-07 : SEDI - ECLAIRAGE DE L'ABRI BUS SITUÉ ROUTE DÉPARTEMENTALE 1092

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des aménagements de sécurité envisagés l'éclairage de l'abri bus situé sur la Route Départementale 1092 est une priorité. Après contact avec le Syndicat des Energies du Département de l'Isère, un luminaire à énergie photovoltaïque pourrait être installé sur le site, avec un reste à charge pour la collectivité de 500.00HT. Après débat, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition du Maire et lui donne mandat pour mener à bien cette opération.

2017-08 : RÉGIME INDEMNITAIRE EXCEPTIONNEL pour l'agent administratif exerçant les fonctions de secrétaire de mairie.

2017-09 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBARATION N°39-2016 RESTRUCTURATION MAIRIE ÉCOLE VALIDATION DES AVENANTS

Entreprise RIBEAUD : Avenant N°2 : 302.36 € HT – réparation de 2 marches de l'escalier existant et un avenant N°3 : 434.00 € HT – fourniture de clés en supplément.

Séance du 21/02/2017

2017-10 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - COMMUNE

dressé par Madame le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire.

2017-11 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – COMMUNE

Présenté par Didier Watre

Résultat de clôture : 210 566.46 €

2017-12 : VALIDATION DES CONTRATS DE LOCATION – TARIFS – COMMISSION LOGEMENT – 1^{er} ETAGE DU BÂTIMENT MAIRIE

Validation de chaque bail et du tarif,
Logement 1 : 54.88m², type T2, loyer mensuel en principal de 450.00€
Logement 2 : 60.88 m², type T2, loyer 490.00€.

Création et validation d'une commission logement : Mmes Sandra Guillerme et Geneviève Cros.

2017-13 : ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIES

La lutte contre l'incendie s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police du Maire et les dépenses correspondantes sont obligatoires pour les communes.

Le SDIS n'effectuant plus de prestation de contrôle, les communes ont la possibilité de faire effectuer cette mission par le service de la Régie Eau et Assainissement de la Communauté de Communes du Sud Grésivaudan. Une convention est à l'étude.

Douze poteaux incendies ont été répertoriés sur la commune, une redevance annuelle sera versée à la communauté de communes pour un montant par poteau de 30.00€ HT soit une dépense annuelle de 360.00€ HT.

Séance du 10/04/2017

2017-19 : AFFECTATION DE RÉSULTAT

62 941.00 € en section d'investissement.

2017-20 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS ET BUDGET 2017

Décision de ne pas modifier les taux d'imposition en vigueur et adoption du budget primitif 2017 :

- section de fonctionnement : 445 860.00 €
- section d'investissement : 371 581.00 €

2017-21 : COMMERCE AMBULANT : AUTORISATION DE STATIONNER SUR LE DOMAINE PUBLIC ET TARIFICATION

Décision de modifier à 30€/mois, ce commerce s'installant 1 jour par semaine sur ce parking en toute autonomie.

2017-23 : COMMERCE AMBULANT : AUTORISATION DE STATIONNER SUR LE DOMAINE PUBLIC ET TARIFICATION

Pour le second commerce ambulant, un jour par semaine avec fourniture d'électricité, il a été fixé un tarif forfaitaire de 50.00 €/mois.

2017-24 : EXTINGUCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal souhaite mettre en place dans la commune, à titre expérimental, l'extinction de l'éclairage public nocturne sur des plages horaires peu fréquentées afin de limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

A partir du 15 juin, de minuit à 5 h du matin pour une durée de six mois, l'éclairage sera éteint sauf deux secteurs ne possédant pas d'automatisation : route des Etangs, à mi-chemin entre le numéro 83 et le lotissement « Muzias » et croisement chemin du Marais, chemin du Suzet. Une évaluation sera réalisée à l'issue de cette période d'essai.

Tous les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables en mairie ou via le site internet de la commune. Seules sont présentées ci-dessus, de manière résumée, les délibérations.

<http://www.cras38.fr/>

RESULTAT DE L'EXECUTION					
	DEPENSES	RECETTES	Résultat/ Solde 16	Reprise 2015	CLÔTURE
Fonctionnement	267 857.26 €	336 611.10 €	68 753.84€	164 161.00 €	179 914.84 €
Investissement	490 017.78 €	572 709.40 €	82 691.62€	- 52 040.01 €	30 651.61 €

Intercommunalité



Le conseil de communauté est l'équivalent du conseil municipal à l'échelle intercommunale. Il rassemble les conseillers communautaires, désignés parmi les conseillers municipaux, de chacune des 47 communes membres de l'intercommunalité.

Président M DE AZEVEDO Frédéric



1ère vice-présidente Mme DI MARIA Nicole
Cohésion sociale, prévention et politique de la ville

jobs d'été, comment les chercher et trouver (atelier CV et lettre de motivation) avec un focus spécial pour ceux qui ont moins de 18 ans, des offres d'emploi à consulter et toutes les réponses (ou presque) à vos questions.

Vinay, Accueil de loisirs intercommunal pour les 3-12 ans



Ouvert les mercredis de 11h30 à 18h et pendant les vacances scolaires de 7h45 à 17h45

Direction : Magali Dumas et Mathieu Arnould

3, avenue Brun-Faulquier 38470 VINAY
04 76 36 70 62

Mission locale du Sud Grésivaudan



Le 1er réseau
pour l'emploi des jeunes

Objectif : autonomie !

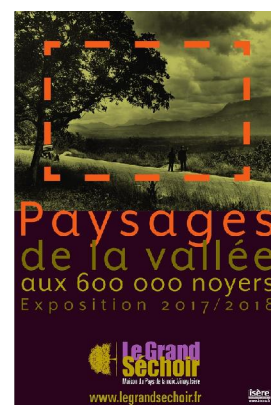
EMPLOI
FORMATION
ORIENTATION
VIE QUOTIDIENNE

27 avril 2017 10h30-16h à VINAY pôle service
Téléphone : 04 76 38 45 48 et 06 30 06 14 76

Au
programme
des sessions
d'information
pour expliquer
aux jeunes ce
que sont les



Nouvelle
exposition du 12
avril 2017 au 31
décembre 2018



« Paysages de la vallée aux 600 000 noyers »

Les manifestations



Un gros succès pour la Cinquième Coupe Crâline

Le soleil était au rendez-vous de la cinquième Coupe Crâline qui a rassemblé plus de 170 compétiteurs rhônalpins et 17 équipes dans la salle des fêtes de la commune, transformée pour l'occasion en salle de compétition.

L'équipe de bénévoles du Karaté Club de Cras s'était affairée depuis de longues semaines pour offrir aux athlètes et à leurs familles, venus pour certains de Haute-Savoie un accueil convivial et des catégories de compétitions où les compétiteurs confirmés au niveau parfois national, comme les débutants ont pu s'exprimer. Les plus jeunes, de 6 à 11 ans, sont passés le matin tandis que les plus âgés se sont affrontés l'après-midi, après une pause déjeuner en extérieur régénérante.

Les karatékas crâlines ont eu à cœur de défendre les couleurs de la commune et tirent leur épingle du jeu avec des résultats plus qu'honorables puisqu'ils sortent vainqueurs de cinq catégories.

* Médailles d'or

- Robin Gambirasio (minimes masculins débutants)
- Manon Colombin (cadets-juniors mixtes débutants)
- Johanne Barbarin (minimes féminines confirmées)
- Natacha Barbarin (cadettes féminines confirmées)
- Equipe Charlotte Carlin, Axelle Allain-Ciszynski, Simon Wolff-Picard (équipes poussins-pupilles mixtes)

* Médailles d'argent

- Charlotte Carlin (pupilles féminines confirmées)
- Léïa Etienne (minimes féminines confirmées)
- Léo Blanchon (cadets masculins confirmés)
- Emmanuel Farhi (juniors-seniors masculins confirmés)

* Médailles de bronze

- Simon Wolff--Picard (pupilles masculins confirmés)
- Alex Magnin (minimes masculins confirmés)



Les clubs isérois et haut-savoyards présents ont chaleureusement remercié l'équipe des bénévoles à l'organisation, soutenue par l'équipe municipale, pour une des meilleures éditions de cet évènement sportif désormais devenu un rendez-vous incontournable pour les karatékas de la région alliant sportivité et convivialité.

Atout Cras !

L'assemblée générale s'est tenue le 14 mars 2017. Son nouveau bureau est composé comme suit :

- Présidente : Marie MATT
- Vice-président : Fabienne ROCHE
- Trésorière : Muriel ARRUFAT (toutes sections sauf fête du livre)
- Trésorière adjointe : Bénédicte CHEVAL (fête du livre)
- Secrétaire : Catherine LEGER
- Secrétaire adjoint : Jean-Marie DELACOUR

L'association remercie les personnes présentes lors de l'AG.



Prochains rendez-vous à ne pas manquer :

- 30 Avril 2017 : ramassage des œufs par les enfants du Village
- 1^{er} mai 2017 : fête des Pérolatières avec les traditionnelles ballades le matin, suivies du repas partagé à la salle des fêtes. Moment de convivialité assuré, sans oublier l'élection du plus bel épouvantail !
- 18 au 21 mai 2017 : 3^{ème} édition de la fête du livre CRAS-MORETTE-POLIENAS.
- 7 Juillet 2017 : fête des vacances en musique à la salle des fêtes. Nous avons l'honneur, cette année de recevoir la troupe Piment-Scène.

Plus d'infos ? Contactez-nous : atout.cras@gmail.com & <http://atoutcras.over-blog.com>

Fête du Livre de Cras, Morette & Poliéas

La troisième édition de la Fête du Livre de Cras, Morette et Poliéas se déroulera du 18 au 21 mai 2017. Cette année, le thème choisi est **"Histoire ou Légendes ? A la recherche du passé"**.

Organisée par les municipalités et les associations des communes de Cras, Morette et Poliéas en partenariat avec les écoles et les sous des écoles, cette manifestation proposera des animations à destination de la jeunesse (enfants, adolescents) et des adultes sous la forme de spectacles, ateliers, jeux, rencontres et vente d'ouvrages.



- le 18 mai à 20h30 au café Bon Esprit.de Poliénas, conférence sur l'histoire locale
- le 19 mai à 20h à la salle des Fêtes de Morette, projection de films d'amateurs des années soixante, tournés dans notre territoire, suivi d'un débat
- le 20 mai de 10h à 17h à la salle des fêtes de Cras, rencontres avec de nombreux auteurs et illustrateurs, présence d'un libraire, coin lecture et lectures pour enfants, spectacles, ateliers scientifiques d'archéologie, ateliers techniques de tirs et de constructions, spectacle équestre avec conteuse.

Deux remises de livres écrits et illustrés par les élèves des écoles des huit villages participant à cet évènement auront lieu en fin de matinée et en début d'après-midi.

- le 21 mai à partir de 9h30 à Poliénas, une marche historique reliera les trois villages organisateurs de la Fête du Livre.

<http://fetedulivre38.over-blog.com> pour plus d'informations

Au plaisir de vous accueillir dans nos villages du 18 au 21 mai.



L'équipe d'organisation de la Fête du Livre.

L'association L'AUTRE 

Vous invite à son incroyable

RIZ SAUCE

Le 13 Mai 2017

A la salle des fêtes de Cras, à partir de 15h
Repas = 18€, gratuit pour les enfants

Au programme :

*Une bonne ambiance, de la bonne humeur, des activités
et des jeux pour les petits et les grands !*

On vous attend nombreux !

Plus d'info : www.assoclautre.wix.com/lautre

Réservez sur : assoc.lautre@gmail.com ou au 04.76.07.71.08

*L'autre : Association humanitaire d'aide aux plus démunis, en particulier un centre
d'accueil pour femmes et enfants au Burkina Faso : La Maison du Cœur.*

 **L'Autre** 